Recommendation 3 - Sur les normes de sécurité physique et l'évaluation des vulnérabilités

Que, d'ici le 31 janvier 2021, Affaires mondiales Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport final décrivant ses progrès concernant A) la poursuite de l'élaboration et de las mise en œuvre de normes de sécurité matérielle pour les missions à l'étranger; B) les efforts visant à s'assurer que les évaluations de la menace e de las vulnérabilité sont en phase avec le niveau de risques local et réalisées selon les normes de sécurité établies afin de pouvoir déterminer l'ordre de priorité des mesures des sécurité à mettre en œuvre dans les missions; et C) les mesures prises pour s'assurer que le personnel qui effectue les évaluations de la vulnérabilité possède les connaissances et les compètences requises.

Affaires mondiales Canada a le plaisir de présenter au Comité le rapport final pour la recommandation 3. Ce rapport final couvre l'information sur les mesures prises par Affaires mondiales le 12 juin 2019; date de la réponse du gouvernement, à ce jour.

Affaires mondiales Canada reconnaît l'importance d'avoir des normes de sécurité matérielle (NSM). Les NSM du Ministère sont entrées en vigueur le 15 août 2016 et ont été par la suite mises à jour et améliorées en tenant compte des risques à la sécurité, afin de renforcer davantage les infrastructures immobilières à l'étranger. Les NSM modernisées ne sont plus fondées sur des normes qui dépendent du contexte de la menace, mais plutôt sur l'établissement de normes de référence qui s'harmonisent davantage avec l'approche de gestion des risques. Toutes les sections des nouvelles NSM sont terminées et ont été approuvées en novembre 2019. De multiples séances de formation ont été données après l'achèvement de chaque section. À l'avenir, des révisions mineures seront effectuées sur une base annuelle. La plus récente révision a été lancée en octobre 2020. Des séances de formation seront offertes au besoin.

Avec la mise en œuvre du Cadre mondial sur la sécurité (CMS) en 2017, le Ministère a délaissé l'approche cyclique pour adopter une approche fondée sur le risque dans l'évaluation des vulnérabilités et des menaces à la sécurité des missions, ce qui permet de s'assurer que les évaluations sont à jour par rapport au contexte de risque et que les priorités sont établies en conséquence.

L'outil d'analyse trimestriel du Ministère continue de faire partie intégrale de notre approche fondée sur le risque. Chaque trimestre, toutes les missions doivent fournir des mises à jour sur le contexte de menace et les vulnérabilités, et doivent déterminer les modifications qui doivent être apportées aux mesures de sécurité prises par les missions amies dans le pays respectif. De plus, les missions indiquent toute mesure de sécurité (ou contremesure) mise en place au cours du dernier trimestre. On demande également aux missions d'indiquer si elles ont besoin

d'aide de l'AC au cours du trimestre à venir. Veuillez prendre note qu'en raison de la COVID, l'outil d'analyse n'a pas été obligatoire pendant 3 trimestres complets, puisque l'on s'attendait à ce que les missions fournissent de l'information au moyen d'autres mécanismes de production de rapports liés à la COVID et que les défis qu'ont entraînés la réduction du personnel et le télétravail constituent des obstacles potentiels à la production de ces rapports, qui sont produits sur un système sécurisé accessible seulement au bureau. Le prochain outil d'analyse (T3) devra de nouveau être produit. Le Ministère a également mis en œuvre un schéma des points chauds des contremesures, où toutes les contremesures sont schématisées adéquatement en fonction de leurs risques individuels, de leurs répercussions et des cotes d'urgence. Ces schémas peuvent être répartis par secteur de programme et ainsi nous fournir les responsables de l'exécution avec une liste de l'ordre fondé sur les priorités en matière de risques à la sécurité.

L'évaluation des vulnérabilités est toujours effectuée selon les normes de sécurité ministérielles et est menée par des employés qui détiennent les connaissances et les compétences requises acquises dans le cadre du programme de formation des spécialistes de la sécurité. Les parcours d'apprentissage établis sont toujours la méthode adoptée pour l'intégration, l'apprentissage continu et la professionalisation des spécialistes de la sécurité des missions. L'apprentissage en ligne autodirigé est complété par des programmes de formation structurés qui fournissent le contenu nécessaire aux spécialistes de la sécurité des missions et de l'AC. L'environnement d'apprentissage de la COVID-19 a entraîné l'apprentissage à distance, avec un parcours d'apprentissage en ligne autodirigé pour les spécialistes de la sécurité et une formation par webinaire comme moyen actuel d'apprentissage. Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion de transmettre les progrès du Ministère au Comité.

Recommendation 6 – Au sujet de la formation de sensibilisation à la sécurité

Que, d'ici le 31 janvier 2021, Affaires mondiales Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport final décrivant ses progrès en ce qui concerne A) la garantie que les membres du personnel canadien travaillant dans des endroits dangereux suivent avec succès la formation obligatoire sur la sensibilisation à la sécurité; B) l'établissement et la documentation de la formation obligatoire sur la sécurité pour les membres du personnel recrutés sur place, en fonction du niveau de risque de leur mission.

Affaires mondiales Canada a le plaisir de présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport final sur la formation à la sécurité du personnel des missions. Cette mise à jour comprend les progrès réalisés depuis le dernier rapport présenté en août 2020.

Comme le mentionne le rapport déposé en août, Affaires mondiales Canada a pu confirmer que 100 % des employés affectés à une mission à risque critique avaient suivi la formation sur les milieux hostiles (FMH). De plus, 100 % du personnel déployé dans une mission à risque élevé

depuis le siège social avait suivi le séminaire sur la sécurité personnelle (SSP) avant son départ.

La COVID-19 a eu un impact important sur la capacité du Ministère à dispenser des programmes de formation sur la sécurité au Canada et à l'étranger. Afin de s'adapter à cette nouvelle réalité et de permettre aux séances sur la sécurité d'être accessibles à partir de différentes régions du monde, le Ministère a accru ses efforts pour mettre au point des solutions en ligne. Bien que des cours en ligne aient déjà été offerts au lieu de la formation en classe depuis le début de la pandémie, le Ministère a récemment élaboré un programme de formation en ligne plus complet, qui comprend le SSP et la FMH en ligne. Le lancement de ces nouveaux cours est prévu pour février 2021.

Le gouvernement du Canada déconseillant les voyages non essentiels, la formation en ligne restera la mesure provisoire pour les employés situés à l'étranger. Cependant, étant donné les risques de sécurité accrus dans certains endroits, le Ministère a décidé que la FMH en classe resterait obligatoire pour les employés qui se rendent dans l'une des sept missions désignées. Afin de répondre à la demande de formation en personne pour ces missions, le Ministère et les Forces armées canadiennes (FAC) ont repris la FMH en classe en novembre 2020. Malgré la réduction du nombre de participants, le Ministère a quand même réussi à former 22 participants en novembre dernier et devrait en former 44 autres avant le 31 mars 2021. Le Ministère s'attend à ce que davantage d'employés suivent la FMH en classe au cours du nouvel exercice, à l'approche de la période des affectations. Compte tenu des restrictions attribuables à la COVID-19 en vigueur, il n'est pas possible pour l'instant de dispenser le SSP en personne et, par conséquent, le nouveau cours en ligne sera la mesure provisoire jusqu'à ce que certaines restrictions soient levées. Avec la FMH en classe maintenant offerte et le déploiement du programme complet de formation en ligne, le Ministère pense pouvoir réussir à former 100 % des employés qui seront affectés cet été.

Le Ministère continue de considérer la formation sur la sécurité des ERP comme une priorité, bien que la formation des ERP en salle de classe n'ait pas été possible cette année en raison des restrictions imposées par la COVID-19. Pour combler cette lacune, le Ministère a déjà mis en ligne sa formation sur la sécurité à l'étranger pour les ERP, et prévoit également de rendre le nouveau programme de formation en ligne accessible aux ERP.

Le Ministère continuera à utiliser les mécanismes de suivi en place pour s'assurer que les employés reçoivent une formation complète en matière de sécurité, en ligne ou en classe, qui soit pertinente au niveau de risque de leur destination.